

Bulletin technique

Productions légumières

Agriculture biologique



Des documents pour structurer votre système de culture et faciliter votre organisation

Nouvelle-Aquitaine

Pour bien démarrer

Produire des légumes est une activité complexe qui met en jeu de nombreux facteurs.

Se munir d'outils en amont et en aval de la production est très précieux pour gagner en efficacité et améliorer la productivité. En effet, une organisation pensée au calme permet :

- de s'y référer en cas de périodes plus stressantes,
- de simplifier la communication en interne et en externe.
- d'aider à la prise de diverses décisions,
- de faire des choix d'évolution opportuns.

Cela passe par la formalisation des données de la ferme dans des documents-outils sur différents thèmes et à différentes échelles temporelles.

Les documents obligatoires

Le cahier d'enregistrement des traitements phytosanitaires

Tenir à jour un cahier d'enregistrement des opérations de traitements est une obligation pour l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires.

Ce document est un élément nécessaire en cas de contrôle pour la conditionnalité des aides à la PAC. Le registre phytosanitaire doit être conservé pour une mise à disposition des administrations pendant une durée minimum de 5 ans.

Dans le cahier d'enregistrement doit figurer obligatoirement :

- L'identité de la parcelle et sa localisation
- L'espèce implantée et la variété
- La date du traitement
- Le nom commercial du ou des produits utilisés et le type de produit (fongicide, herbicide, insecticide...)
- La dose du traitement appliquée à l'hectare (g/ha, kg/ha, l/ha)
- La date de récolte

Au-delà de l'obligation réglementaire de tenir à jour ce document, il est important de préciser que c'est un outil qui permet d'avoir une photographie de l'historique phytosanitaire de son exploitation.

En effet, cela permet aux producteurs de se référer d'une année sur l'autre aux différentes interventions réalisées et leur efficacité.

Cahier d'enregistrement des pratiques

Date	Lieu / parcelle	Culture	Produit utilisé	Dose d'application	Date de récolte
------	-----------------	---------	-----------------	--------------------	-----------------

Le plan prévisionnel de fumure

Le raisonnement de la fertilisation permet de déterminer la dose optimale à apporter à chaque culture, afin de satisfaire ses besoins tout en tenant compte des objectifs de production et des apports du sol.

C'est également l'occasion de faire le point sur la dynamique de son sol et sur la stratégie globale pour le valoriser.

Le plan prévisionnel de fumure présente de nombreux intérêts :

- **Intérêts économiques** : limitation des achats d'engrais...)
- **Intérêts agronomiques** : optimisation du rendement, préservation de la qualité des sols, limitation de la pression parasitaire...
- **Intérêts environnementaux** : qualité de l'eau, de l'air....

Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter se fait en début de campagne et permet d'assurer l'équilibre entre les besoins de la plante et les reliquats d'azote disponibles par les cultures précédentes.

Il est enregistré dans un plan prévisionnel de fumure (PPF), document précisant la culture envisagée, ses besoins en azote et les apports en fertilisants associés.

Le PPF doit être réalisé **en début de campagne et au plus tard le 30 avril** de chaque année. Il est obligatoire dans les zones vulnérables :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/quelles-sont-les-zones-vulnerables-en-nouvelle-a1766.html>

Un tableau de réalisation des apports effectifs en fertilisants et en amendements peut lui être joint (date / lieu / produit / dose). Il permettra d'apporter des éléments concrets à un suivi de production, d'estimer les reliquats pour l'année suivante et de se référer à plus long terme et de façon localisée aux pratiques.

Cahier de fertilisation

Date	Lieu / parcelle	Culture	Produit utilisé	Dose d'application
------	-----------------	---------	-----------------	--------------------

Les documents prévisionnels et de suivi (non obligatoires)

Le planning des semis et plantations

Ce document est un **élément central** d'une exploitation maraîchère. Il répartit à l'avance les lieux et les surfaces de semis et de plantation pour chacune des variétés cultivées.

On le réalise en général **durant l'hiver** en y renseignant :

- L'espèce et la variété, ainsi que la période ou le numéro de la série, pour différencier deux mêmes variétés implantées à des dates différentes.
- La date prévue du semis ou de la plantation (souvent précisé au numéro de semaine).
- La densité ou le nombre de plants et la quantité de semence nécessaire (unité/m², kg/m²).
- La provenance des semences ou plants (nom de la pépinière ou du semencier).
- La surface occupée par la culture.

Plan de culture

Légume (variété, série)	Date (numéro de semaine)	Semis ou plantation	Emplacement	Nombre de planches	Nombre de rangs	Distance sur le rang	Poids des graines / nombre de plants nécessaires	Fournisseur
-------------------------	--------------------------	---------------------	-------------	--------------------	-----------------	----------------------	--	-------------

Bien souvent le producteur l'a en tête. Le formaliser est un travail qui peut paraître laborieux au départ mais qui présente peu de changement d'une année à l'autre. Le temps passé la première année sera bénéfique pour toutes les autres.

Ce tableau, traduit en plan spatial de culture, permet également de prendre du recul par rapport aux habitudes. Il permet de répartir à l'avance les besoins et la charge de travail et d'optimiser les pratiques.

Au quotidien : il soulage une partie des réflexions et donne un rythme. Il aide à la prise de décision face aux imprévus et rend autonome toutes les parties prenantes de la ferme.

Sur le long terme : cet outil aide à organiser l'assolement et à construire les rotations.

Cahier de suivi

Il a pour objectif de répertorier les informations sur une campagne. Plus il y a d'informations, mieux c'est. Mais face à la complexité des systèmes, il vaut mieux peu d'informations, fiables et régulières, que beaucoup de notes disparates. On se concentrera en général sur les cultures clefs de la ferme ou sur celles qui posent question.

On peut y référencer par exemple :

- Date de semis : espèce, densité, parcelle concernée.
- Itinéraire technique simplifié (travail du sol, irrigation...) et date de l'intervention.
- Utilisation d'engrais ou amendements : date d'application, produit utilisé, dose apportée.
- Utilisation de produits phytosanitaires : date d'application, motif, produit utilisé, méthode de traitement, dose appliquée.
- Les récoltes : date, rendement.
- Les évolutions ou faits marquants de la météo.
- Les informations sur les périodes de vols des ravageurs et les périodes de mise en place des filets.

Ce cahier peut également permettre de juger d'une année sur l'autre les interventions positives ou négatives sur le système. **C'est un peu l'encyclopédie de l'exploitation.**

Bien organisé et partagé avec le personnel d'exploitation, il permet d'assurer la traçabilité des cultures et peut permettre de justifier des pratiques en cas d'alerte sanitaire et de retrait de marchandises.

Le plan d'exploitation

Il a pour objectif principal d'aider les personnes extérieures à comprendre rapidement l'agencement de la structure pour s'y repérer.

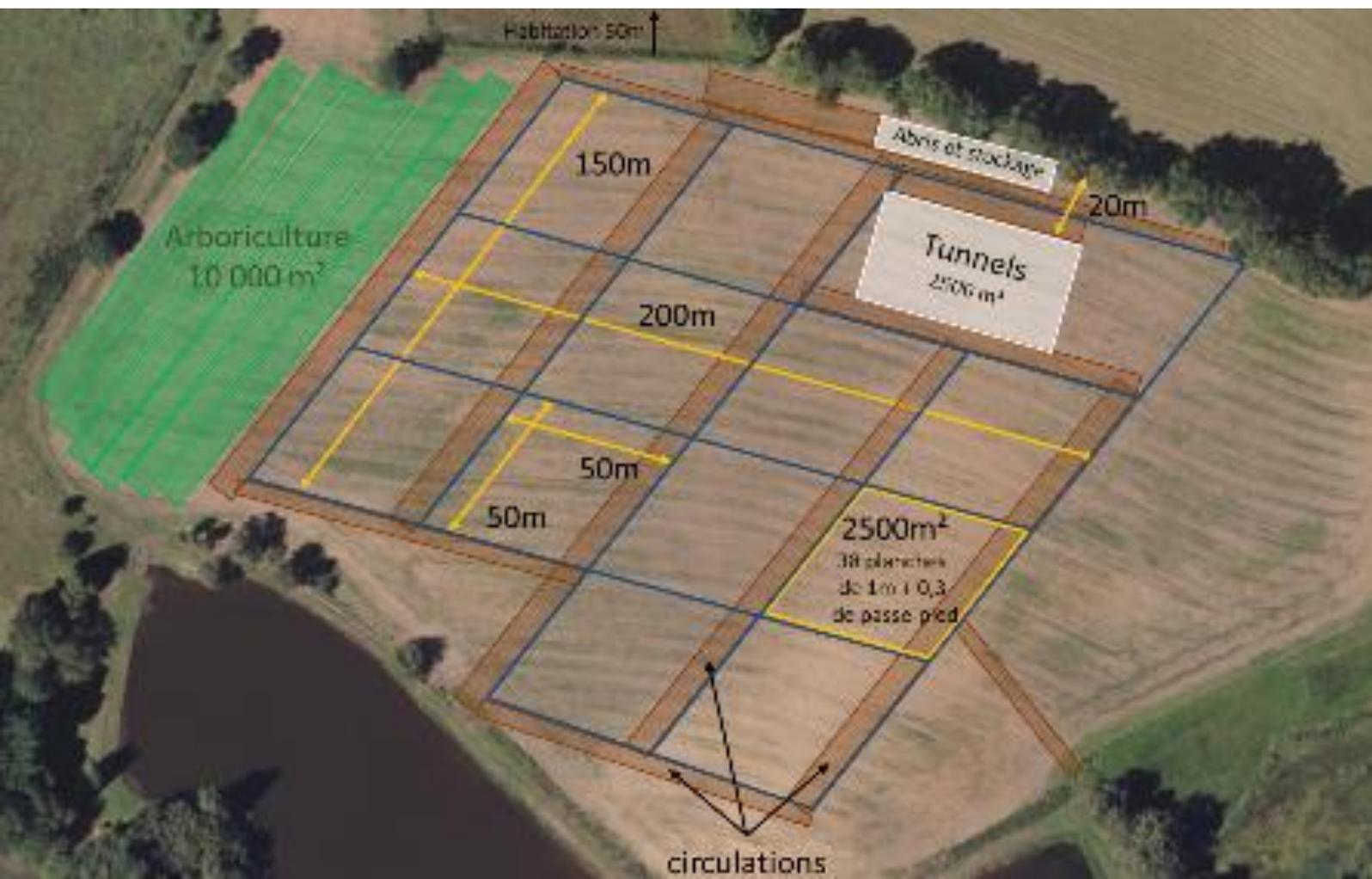
Pour le producteur, c'est un support visuel de l'ensemble de l'exploitation.

Plus les parcelles seront fractionnées, plus il sera aisé d'y faire référence, pour organiser le travail des salariés (exemple : parcelle A - section B : attacher les tomates) en y adjoignant un tableau des tâches à réaliser chaque matin.

Ce peut être une photo ou un schéma.

On peut y faire figurer :

- Le bâtiment où se trouve le matériel
- Les différentes parcelles en plein champ et leur dénomination
- Les surfaces couvertes
- Le local phytosanitaire
- Les points stratégiques de la ferme (par exemple : bornes d'irrigation).



Conclusion

En théorie : plus on a d'informations à différentes échelles de temps (passé-présent-avenir, année-saison-quotidien), mieux c'est. Plus ces informations sont formalisées, plus il sera facile de prendre de la distance, de les croiser pour étayer une réflexion, une évolution et avoir une aide extérieure pertinente pour cette analyse.

En pratique : il y a déjà beaucoup à faire sur l'exploitation et ce temps de formalisation et de saisie des informations peut sembler entrer en concurrence avec le temps consacré à la production. Pourtant si ces documents de production sont bien réalisés, ils démultiplieront la capacité de production et feront gagner du temps.

Reste à chacun à trouver son équilibre. Pour cela, il ne faut pas hésiter à commencer par un ou deux outils simples avec une routine de saisie rapide et facile à suivre.

Par exemple : un cahier 5 min par jour ou une note sur smartphone au fil de l'eau, puis une synthèse.

Une fois ceux-ci intégrés régulièrement, on pourra en évaluer la pertinence, les faire évoluer et en ajouter de nouveaux. Le tout est de commencer et de se souvenir que c'est un investissement au même titre que nourrir son sol !

Rédaction

Chambre d'agriculture de la **Vienne**
Damien EYBALIN
damien.eybalin@vienna.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**
Thomas COURDE
thomas.courde@haute-vienne.chambagri.fr

Les outils de formalisation de la production

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- Améliorent l'organisation et la réactivité au quotidien.- Permettent d'avoir des références technico-économiques concrètes.- Simplifient la communication en interne et en externe.- Permettent un gain de temps à long terme.- Favorisent la rationalisation des décisions.- Permettent d'anticiper	Investissement en temps à court terme.

Les actualités réglementaires bio

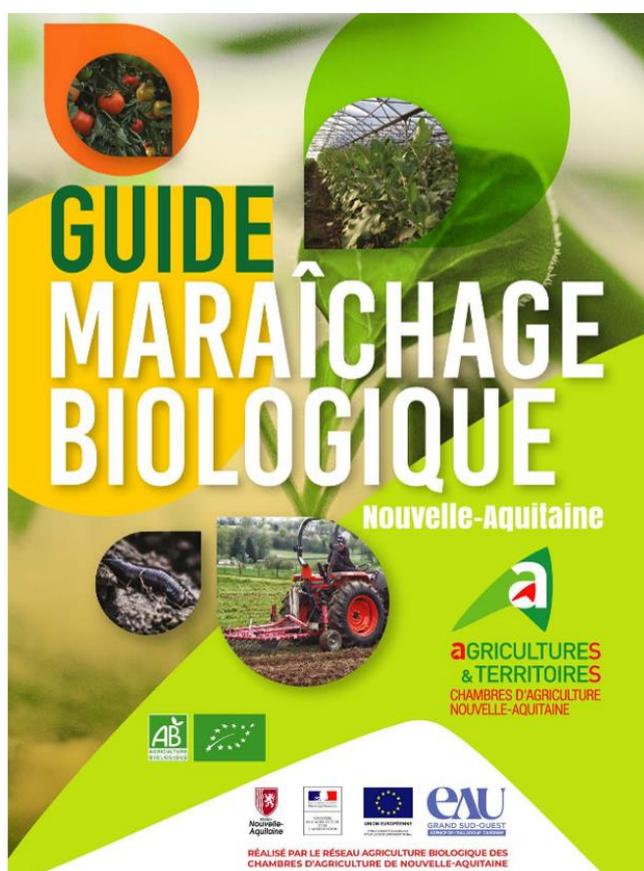


[Lire les actu réglementaires de mars 2022](#)

Aides CAB et MAB 2022, crédit d'impôt bio...

Pour recevoir les newsletters : merci d'adresser votre demande par mail aux contacts de votre département ci-dessous.

Les 4 livrets du guide Maraîchage Bio



Une publication des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

[Cliquez pour en savoir plus](#)

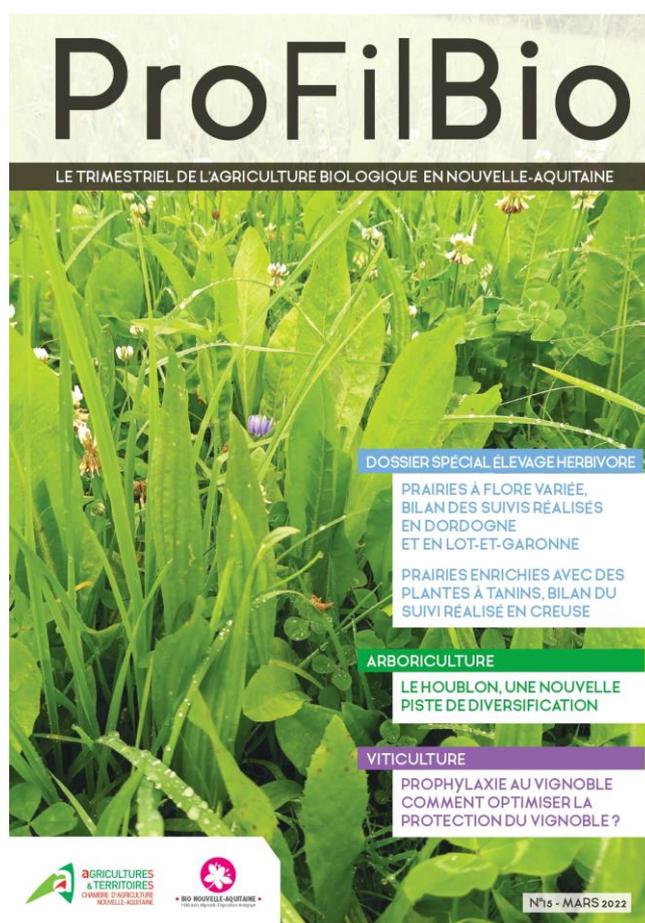
Retrouvez toutes les ressources et publications en Légumes bio des Chambres d'agriculture [ICI](#)

Bulletin de Santé du Végétal

- [Recevoir les éditions BSV Nouvelle-Aquitaine](#) (gratuit)
- [Consulter les éditions BSV déjà parues](#)



La revue technique ProFilBio (numéro 15 – mars 2022)



Dans chaque numéro, une rubrique est consacrée aux productions légumières bio.

- [Lire ce nouveau numéro](#)
- **Pour recevoir** les prochains numéros de ProFilBio (envoi mail gratuit), cliquer [ICI](#).
- [Consulter les articles déjà parus.](#)

Prochain numéro : juin 2022

Contacts en département

Chambre d'agriculture de la **Charente**

Sylvie SICAIRE :

sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la

Charente-Maritime

Benoît VOELTZEL

benoit.voeltzel@charente-maritime.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**

Anne-Laure FUSCIEN

anne-laure.fuscien@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**

Nastasia MERCERON

nastasia.merceron@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**

Nathalie DESCHAMP

nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Gironde**

Alexis NAULLET

a.naullet@gironde.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des **Landes**

Emmanuel PLANTIER

emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des

Pyrénées-Atlantiques

Gaëlle BERNADAS

g.bernadas@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des

Pyrénées-Atlantiques

Ludivine MIGNOT

l.mignot@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**

Thomas COURDE

thomas.courde@haute-vienne.chambagri.fr



Ce bulletin technique est une publication du groupe « Maraîchage et Légumes bio » des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, animé par Nastasia MERCERON (CDA 24).

Il est réalisé avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Adour-Garonne



Union Européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe

agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité



GRAND SUD-OUEST

TERRES d'AVENIR